



Le rasage au travail imposé par son employeur

Par **ale**, le **19/11/2009** à **05:18**

Bonjour,
j'aurais voulu savoir si un employeur dans le domaine de la sécurité de nuit, peut exiger le rasage de ses employés, et le notifié avec rappel a l'ordre quand ceux-ci ne sont pas rasé.
Merci pour vos éventuels réponses..